

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : STRATEGIE DE COVOITURAGE**

**Séance du 30 mai 2023**

Membres du Bureau en exercice	17	Date de la convocation	17 mai 2023
Nombre de présents	11	Date de l'affichage	17 mai 2023
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	11		
Pour	11		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 30 mai 2023, à 19h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 23 mai 2023, s'est réuni salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1 <sup>ER</sup> Vice Président	MARTIN Patrick	X			
2 <sup>EME</sup> Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3 <sup>EME</sup> Vice Président	POINTET André		X		
4 <sup>EME</sup> Vice Président	FAVRE Didier	X			
5 <sup>EME</sup> Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6 <sup>EME</sup> Vice Président	SPIGARELLI Lucien		X		
7 <sup>EME</sup> Vice Président	PACHOD Jean Yves	X			
8 <sup>EME</sup> Vice Président	DUNAND François			X	
9 <sup>EME</sup> Vice Président	JAY Claude	X			
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile		X		
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
Membre du Bureau	AMET Yannick	X		X	
Membre du Bureau	MONIN Thierry				
Membre du Bureau	THEVENON Raphaël	X			

SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

**07 JUIN 2023**

RECEPISSE

## OBJET : STRATEGIE DE COVOITURAGE

Monsieur le Président rappelle que suite à la commission élargie du 6 avril dernier, il a été convenu que chaque communauté de communes, désormais en possession de l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision, annoncerait sa décision définitive de déployer ou non une stratégie de covoiturage, et avec quelles modalités :

- Politique d'incitation pour subventionner les trajets effectués via une plateforme de réservation;

et / ou

- Lignes de covoiturage spontané.

Le projet est estimé à environ 20k € par communauté de communes et par année pour la politique d'incitation, entre 120k et 180k € en ce qui concerne les lignes, le tout subventionné à hauteur de 50% par le Fonds Vert.

### Après en avoir délibéré, Bureau Syndical décide:

- De valider l'ensemble des modalités du projet et les budgets correspondants,
- De signer la demande de délégation de la compétence "covoiturage" requise auprès de la Région,
- De valider la contractualisation avec les prestataires,
- De valider le montage du dossier pour obtenir la subvention du Fonds Vert.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Transmis à la Sous Préfecture le  
Publié le  
Certifié exécutoire le

- 2 JUIN 2023

Le Président  
Fabrice PANNEKOUCKE



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

07 JUIN 2023

RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.